

Conditions de rédaction d'article pour Capital Santé Optimisé

Article 1 : Objet

Les présentes conditions ont pour objet de déterminer les modalités de participation de l'auteur, ci-après nommé "l'intervenant auteur", à la rédaction d'un article invité pour le blog dénommée "Capital Santé Optimisé" (ou « CSO »). Capital Santé Optimisé est représentée par Caroline ALESSI, PDG de la SASU POSITIVVALOR, dont le siège social est situé 16, Rue du Faubourg – 11000 Carcassonne, et le n° de siret est le 843 969 023 000 38.

Article 2 : Qui peut participer ? / Responsabilité

Toute personne capable juridiquement, et experte d'un ou plusieurs sujets liés à l'objet social de CSO peut proposer un article pour le blog Capital Santé Optimisé.

Article 3 : Le sujet

Le sujet de l'article est libre. Cependant il doit concerner la santé naturelle pour correspondre à la thématique générale de Capital Santé Optimisé.

Il doit également être unique. C'est-à-dire qu'il ne peut pas être déjà publié sur le blog. Car malheureusement les moteurs de recherches pénalisent fortement le plagiat. Il est vivement déconseillé d'afficher plusieurs fois les mêmes contenus sur des sites différents. Même si les deux sites appartiennent à la même personne. C'est pourquoi l'article doit être spécifiquement rédigé pour sa publication sur Capital Santé Optimisé.

L'intervenant auteur s'engage notamment à :

- Fournir un contenu dont il est l'auteur ou dont il possède les droits ;
- Respecter les lois en vigueur ;
- Ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers ;
- Fournir des informations exactes ;
- Respecter la ligne éditoriale de CSO.

L'intervenant auteur peut par contre insérer des liens vers une vidéo de sa chaîne YouTube qui illustre son propos ou un article de son blog, complémentaire du sujet traité.

Article 4 : La longueur

L'article doit faire un minimum de 300 mots. Toutefois il est important d'aller bien en profondeur du sujet et d'apporter un maximum d'informations. Par contre il n'y a pas de limite maximale.

Article 5 : Validation des contenus

Toutefois, CSO se réserve le droit de valider ou non un article ou toute autre information, sur considération de sa propre image de marque et de ses propres obligations.

CSO reste libre :

- D'accepter ou non un contenu ;
- De demander des modifications ;
- De reporter une publication ;
- De retirer un contenu si nécessaire.

Article 6 : Ce qu'il faut fournir

L'intervenant auteur devra fournir, notamment :

- L'article au format doc ou pdf
- Au moins une image pour illustrer l'article
- Une photo au format carré (comme une photo de profil Facebook par exemple)
- Une courte biographie (qui je suis, qui j'aide, comment j'aide...)
- Les liens vers tes sites et réseaux
- La présente convention signée

Article 7 : Où envoyer le contenu

Le paragraphe de présentation, l'article et les liens (au format doc ou pdf) sont à envoyer en un seul mail à caroline.alessi@capital-sante-optimise.com. Ou par d'autres moyens si les fichiers sont trop volumineux pour être envoyés par mail.

www.wetransfer.com

www.grosfichiers.com/fr/

Dossier google drive partagé

Article 8 : L'interview

Cette interview a pour objectif de mettre en lumière les partenaires de Capital Santé Optimisé et de permettre à notre communauté de mieux découvrir les personnes qui contribuent à la plateforme.

Contrairement aux conférences et aux webinaires, cette interview restera accessible librement sur nos supports de communication. Elle constituera une véritable vitrine de l'activité de l'intervenant auteur dans le temps.

Nous y aborderons notamment :

- Son parcours ;
- Ce qui l'a conduit vers son activité actuelle ;
- Ses domaines d'expertise ;
- Les personnes qu'il accompagne ;
- Ses produits, services et accompagnements ;
- Les moyens de le contacter (site internet, cabinet, réseaux sociaux...) ;
- Une citation ou une philosophie qui le représente ;
- Ainsi que la contribution qu'il propose sur Capital Santé Optimisé.

L'objectif est double :

- Permettre à notre communauté de mieux le connaître ;
- Donner envie de découvrir son contenu sur Capital Santé Optimisé.

Cette interview est également une façon de laisser une trace durable de son passage sur la plateforme. Même plusieurs années après sa contribution, les visiteurs pourront continuer à découvrir son activité et accéder facilement à ses coordonnées en description de la vidéo.

L'enregistrement de cette interview sera planifié après validation du contenu proposé. C'est lors de cet enregistrement que le calendrier éditorial sera défini en accord avec les deux parties.

Article 9 : Les droits à l'image et la propriété intellectuelle

Les signataires du présent contrat s'engagent mutuellement à respecter de bonne foi tous les droits de propriété intellectuelle légitimes de l'autre partie, dès lors qu'elles en ont connaissance, et sans limite de temps.

L'intervenant auteur autorise CSO à enregistrer, reproduire et représenter son image et/ou sa voix et/ou ses propos, dans le cadre de sa communication professionnelle, sur tous types de supports, à titre gratuit, sans limitation géographique et pour une durée a priori indéterminée, sous réserve de retrait de la présente autorisation.

L'intervenant auteur déclare être conscient(e) du fait que son image et/ou sa voix et/ou ses propos sont fixés, et déclare avoir été pleinement et préalablement informé du fait que l'ensemble des enregistrements réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public.

En conséquence, concède :

- Le droit de reproduire son image et/ou sa voix et/ou ses propos ;
- Le droit de représenter son image et/ou sa voix et/ou ses propos, par tous les procédés de représentation actuels ou futurs et notamment les projections publiques, télédiffusions, ainsi que la diffusion par le réseau internet.

La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans avoir besoin de s'en justifier. CSO s'engage dans ce cas à procéder au retrait dans un délai de trente (30) jours, sauf si ce retrait n'est pas possible compte tenu du ou des supports utilisés et/ou si l'exploitation des contenus concernés a fait l'objet d'un investissement réel et sérieux.

Article 10 : Rémunération

La participation à Capital Santé Optimisé est entièrement bénévole. Toutefois après son inscription, l'intervenant auteur sera invité à s'inscrire au programme partenaire de Capital Santé Optimisé. Il recevra ainsi un lien affilié dont il se servira pour faire la promotion de l'événement. Chaque personne qui s'inscrira en passant par ce lien deviendra son filleul. À tout moment, si le filleul achète un produit ou service proposé par Capital Santé Optimisé, l'intervenant auteur touchera une commission de 30 % du montant HT dépensé par le filleul. Capital Santé Optimisé se réserve le droit de modifier ce pourcentage et avertira le partenaire de cette modification par mail. Le détail du règlement sera communiqué après son inscription au programme partenaire. Il recevra également un code de réduction qu'il sera libre de partager ou non avec ses filleuls.

La facture de règlement est générée 30 jours après l'achat, le 10 du mois suivant. Soit par exemple pour un achat effectué le 20 décembre la facture est générée 30 jours après (20 janvier) le 10 du mois suivant (10 février). A condition bien sûr d'avoir correctement renseigné le mode de règlement dans l'espace affilié.

Les paiements correspondants aux factures générées sont effectués par virement bancaire ou PayPal dans un délai raisonnable ne pouvant dépasser dix (10) jours à compter de la réception de la facture correspondante.

Article 11 : Résiliation

Le présent contrat de partenariat se base sur une relation de confiance et de bienveillance mutuelle. Cependant, tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux engagements qu'elle a en charge, aux termes du présent contrat, entraînera, si bon semble, sa résiliation de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

En cas de simple souhait de retrait de son article, l'intervenant auteur doit informer Capital Santé Optimisé par mail à caroline.alessi@capital-sante-optimise.com. L'article sera retiré dans les 15 jours ouvrables.

Toutefois, l'inexécution de tout ou partie des obligations du présent contrat, résultant d'un cas de force majeure, tel que défini par la loi, suspend les dites obligations de façon valable pendant un délai maximum de un (1) mois, et redeviennent exigibles dès la disparition d'un tel cas de force majeure.

Article 12 : Cession

Le présent contrat est conclu en considération de la personne de l'intervenant auteur, qui ne pourra substituer de tiers dans la réalisation de la tâche ci-dessus définie.

Article 13 : Juridiction

Le présent contrat est assujéti au droit français et doit être interprété au regard du droit français. Tout litige qui résulterait de son exécution ou de son interprétation, fera d'abord l'objet d'une tentative de règlement amiable par tous moyens, et le cas échéant sera soumis au tribunal judiciaire compétent selon les règles procédurales en vigueur.

Lorsque les deux Parties sont des contractants professionnels, la compétence du tribunal est attribuée aux Tribunaux de Commerce de Carcassonne.

En foi de quoi, les Parties attestent avoir lu et compris l'intégralité des termes du présent contrat, et s'engagent de bonne foi à le respecter ainsi que toutes obligations qui en découlent.

Article 14 : Rappel des engagements

L'intervenant auteur s'engage à :

- Fournir un contenu dont il est l'auteur ou dont il possède les droits ;
- Respecter les lois en vigueur ;
- Ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers ;
- Fournir des informations exactes ;
- Respecter la ligne éditoriale de CSO ;
- Fournir l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce contrat mentionnés à l'article 6
- Ne pas diffuser ailleurs le contenu proposé pour CSO

CSO s'engage à :

- Vérifier le contenu proposé par l'intervenant auteur sans en avoir la responsabilité

- Enregistrer une interview publique et gratuite destinée à faire la promotion de l'intervenant auteur et son expertise diffusée sur l'ensemble des canaux de communication
- Publier et faire la promotion de l'article de l'intervenant auteur sur l'ensemble des canaux de communication

Contrat conclu entre :

Capital Santé Optimisé représenté par : Caroline ALESSI et

L'intervenant auteur représenté par : Nom : _____ Prénom : _____

Capital Santé Optimisé

Caroline ALESSI

Date : _____

Signature :

L'intervenant auteur

Nom : _____ Prénom _____

Atteste être en accord avec le présent contrat

Date : _____

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :